LE DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS"

Ce réseau participatif, qui rassemble de nombreux citoyens, est un élément important de la politique de sécurité mise en place par la Ville.



Tout au long de l'année, avec les départs en vacances et les habitations qui se vident, le dispositif "voisins vigilants " mis en place à Antibes Juan-les-Pins prend une place importante dans la politique de sécurité mise en place par la Ville.

Ce réseau participatif de citoyens ne cesse de s'étendre d'année en année. Cette action s'inscrit dans le cadre de lutte contre la délinquance menée par la Ville d'Antibes Juan-les-Pins en partenariat étroit entre les forces de police nationale et municipale.

C'est plus particulièrement dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux biens que le dispositif « voisins vigilants » prend tout son sens. Il participe à la lutte contre le développement des vols par effraction sur notre territoire. Il est un dispositif efficace car extrêmement réactif dans la transmission et le traitement des informations. Cette remontée rapide des informations - présence d'individus ou de véhicules suspects, problématiques de stationnement ou de nuisances sonores, présence naissante de squats... - conjuguées à un suivi spécifique sur le terrain, concourent à renforcer la sécurité sur notre territoire.

A savoir, les informations sont transmises par les Voisins Vigilants directement aux services de police. Leur traitement est assuré, au sein de la police municipale, par un agent spécifiquement affecté à cette mission.

QUELQUES CONSEILS LORSQUE VOUS PARTEZ EN VACANCES...

- Prévenir vos proches, vos voisins ou vous inscrire au dispositif "Opération Tranquillité Vacances" soit auprès du Commissariat d'Antibes, rue des frères Olivier soit auprès du Poste Central de Police Municipale. Votre logement bénéficiera d'une surveillance
- Faire relever très régulièrement votre courrier et simuler une présence au sein de votre habitation (éclairage, radio, …)
- Si vous êtes présents à votre domicile, en période de fortes chaleurs estivales, il convient de porter une attention particulière à la manipulation des ouvrants ; portes, baies vitrées, fenêtres etc…, même si vous résidez en étage, car ce sont des points de grande fragilité des habitations surtout si ceux-ci restent ouverts sans surveillance
- Accorder une vigilance particulière aux annexes (caves, garages…) qui peuvent en l'absence de protection être facilement visités
- En cas de présence d'individus et/ou de véhicules suspects, prévenir les services de police en composant le 17 ou 04.92.90.50.50 ou écrivant à voisin.vigilant@ville-antibes.fr

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.

Comment faire votre incription ?

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes